



## L'ACTUALITÉ

# AIDES AU LOGEMENT : LA COUR DES COMPTES VEUT FAIRE LE MÉNAGE

La Cour des Comptes vient de rendre son rapport sur les avantages fiscaux liés au logement et critique ouvertement leur bien-fondé.

“  
**Les aides  
fiscales  
en faveur  
du logement  
se sont élevées  
à 18 milliards  
l'an dernier.**”

**20%**  
du budget de l'Etat  
est consacré aux  
dispositifs fiscaux  
en faveur du logement.

Comme elle l'avait déjà fait dans un précédent rapport, la Cour des Comptes persiste et signe : les aides au logement lui paraissent trop importantes au regard de leur impact.

C'est d'abord le manque de cohérence entre les différents dispositifs que la Cour critique, soulignant que le tiers d'entre eux sont en place depuis deux décennies sans qu'une « réflexion sérieuse » ait présidé à leur création.

La Cour déplore que certaines aides perdurent sans même être chiffrées. Elle relève ainsi que 17 dépenses fiscales n'ont pas été chiffrées dans la loi de finances pour 2019 alors qu'elles représentaient 2,3 milliards en 2017.

C'est surtout le manque de pilotage et de contrôle de l'efficacité de ces dépenses fiscales que la Cour épingle. Elle considère que ces dépenses devraient être accompagnées d'informations actualisées tant sur leur chiffrage que sur leurs objectifs ainsi que sur les méthodes utilisées pour évaluer leur impact. Elle déplore à cet égard que les seules évaluations dont dispose l'Etat émanent des fédérations professionnelles... et considère que « seule une évaluation objective permettrait de mesurer l'efficacité de ces dispositifs au regard de solutions alternatives ». Ce point est d'ailleurs réhébitorique pour la Cour.

La Cour recommande également à l'Etat d'abandonner toutes les dépenses fiscales dont l'impact sur les bénéficiaires ne peuvent pas être contrôlées.

C'est précisément ce qu'une étude du Cired (Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement) a tenté de faire : évaluer combien 1 € investi permet d'économiser en termes de Kw/h à partir d'une alchimie compliquée de critères.

L'étude a analysé de la même manière le CITE, l'Eco PTZ, les CEE, la taxe carbone, la TVA à taux réduit et la future réglementation environnementale 2020. Pour faire court, les chercheurs du Cired aboutissent à la conclusion que le CITE est l'aide la plus efficace, même si elle est aussi la plus coûteuse par kWh économisé.

Ils constatent, (tout comme nous) que les banques préfèrent distribuer leurs prêts à la consommation plutôt que les Eco PTZ dont les bénéficiaires ont diminué d'un tiers en 2018. Or, ce prêt, remanié, qui a été reconduit par l'Etat, est aussi l'aide que les ménages connaissent le mieux (selon le baromètre publié en février par Quali'Enr et OpinionWay) devant le crédit d'impôt (66 % des ménages connaissent le prêt contre 51 % qui connaissent le CITE). Les certificats d'économies d'énergie restent méconnus et donc sous-utilisés.

## ÉCONOMIE

### ACTION CŒUR DE VILLE : 2<sup>E</sup> ÉTAPE

**Les secondes rencontres nationales du plan Action Cœur de Ville lancées l'année dernière, se sont tenues le 19 mars en présence de 4 représentants du Gouvernement : la Ministre de la Cohésion des Territoires, Jacqueline Gourault, le Ministre du Logement Julien Denormandie, le Ministre chargé des Collectivités territoriales Sébastien Lecornu et le Ministre de la Culture Franck Riester.**

La journée s'est déroulée sous forme de tables rondes et d'ateliers.

Ces derniers visaient à faire émerger les moteurs de développement de l'innovation au cœur de ville, et de la dynamique des territoires. Ils ont permis d'aborder les problématiques d'habitat en centre-ville, d'accessibilité, de mobilité, de connexions, mais également de « co-construction citoyenne » et de réaménagement avec les habitants. Ils ont permis de réfléchir à une nouvelle offre culturelle et aux moyens de développer une ville créative. Les enjeux et les bonnes pratiques ont été mis en avant en ce qui concerne la revitalisation des commerces en dehors des entrées de ville, le patrimoine, les espaces publics et la transition écologique.

A l'occasion de ces rencontres, il a été question de la fiscalité des commerces de proximité et de la menace des grands manitous de la vente en ligne, la dynamique commerciale étant un point essentiel du plan Action Cœur de Ville. Il a également été question du dispositif Malraux et du nouveau dispositif de défiscalisation « Denormandie ancien ».

Le Ministre de la Culture a évoqué la nécessité d'intégrer les questions de formation dans la problématique générale et a annoncé que des formations délocalisées seraient mises en place avec le CNAM.

Pour finir, Sébastien Lecornu a souligné que l'action devait être pensée et initiée par les villes et les acteurs locaux et que ce principe serait décliné dans d'autres programmes de l'Etat.

### → COMMANDE PUBLIQUE : PEUT MIEUX FAIRE

Le dernier baromètre de la commande publique révèle que la commande publique a marqué une pause l'an dernier alors qu'elle s'était bien maintenue l'année précédente. La tendance était plutôt positive au cours du premier semestre 2018 mais elle s'est essouffée dans la seconde partie de l'année pour atterrir avec une progression de seulement + 1,2 %. Les achats publics réalisés au 3<sup>e</sup> trimestre ont été particulièrement réduits (1 milliard de moins que l'année précédente).

Les Collectivités ont « sauvé » l'ensemble avec des dépenses en hausse de 5 %, pour un montant total de 45,6 milliards, soit 58 % de la commande publique dans son ensemble. Avec les EPCI, les communes ont été les seules à augmenter leurs commandes de travaux l'an dernier. C'est dire combien les marchés des Collectivités sont déterminants pour l'activité des entreprises, et notamment des entreprises artisanales du bâtiment.

On soulignera à cet égard que l'Etat ne représente que 14 % de la commande publique, quasiment autant que les bailleurs sociaux. Et justement, le baromètre montre que les marchés de travaux étaient en recul l'an dernier, notamment du fait d'un investissement moindre de la part des bailleurs sociaux.

Si la commande publique s'est plutôt bien portée pour ce qui concerne les bâtiments publics, elle a été très faible dans le secteur du logement qui, avec ses 9,1 Mds d'euros d'achats accuse une baisse de 9 %.

On peut penser que les élections européennes n'auront pas forcément d'incidences sur les achats publics dans les mois à venir. En revanche, les municipales de 2020 seront, comme à chaque fois, un nouveau frein aux marchés publics.

## RÉSEAU



### LA CNAGS PRÉPARE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NICE

**Ce mercredi 27 mars les Présidents et Secrétaires généraux des CAPEB départementales et régionales se sont réunis avec les membres du Conseil d'administration fédéral pour examiner et amender les projets de résolutions soumis au vote des délégués cette année.**

5 projets ont ainsi été débattus et finalisés. Ils portent sur l'économie de l'artisanat du bâtiment, les questions techniques et professionnelles, la formation tout au long de la vie, la protection sociale et l'emploi, et la concurrence sociale loyale.

La CNAGS a également été l'occasion d'évoquer le Grand débat national et les contributions recueillies lors des réunions organisées en parallèle par l'U2P, sans oublier évidemment toutes les problématiques et questions qui préoccupent nos entreprises et on peut dire que malheureusement, celles-ci ne manquent pas actuellement.

### → LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE À VESOUL

**Après avoir accueilli le 4 mars dernier le Ministre de la transition écologique et solidaire François De Rugy, la CAPEB Haute-Saône a pu rencontrer le Ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, qui faisait étape dans ce département.** Il était venu présenter ce mercredi 22 mars à la préfecture le projet de Loi PACTE relatif à la croissance et la transformation des entreprises et dont l'objectif majeur est de simplifier la vie des entreprises. La CAPEB avait été conviée à cette intervention et était une nouvelle fois au premier rang des échanges pour réagir aux propos du Ministre. A cette occasion, les trois élus de la CAPEB Haute-Saône ont pu alerter le Ministre sur les redressements abusifs des URSSAF et solliciter M. Le Maire pour qu'il obtienne une bienveillance de la part de ces organismes. Le droit à l'erreur n'est-il pas devenu la règle ?



## LOBBYING

# LE PROJET DE LOI PACTE BIENTÔT VOTÉ

**Voilà un projet de loi qui aura mis beaucoup de temps pour aboutir ! Engagé depuis l'an dernier au Parlement, il était examiné cette semaine en Commission spéciale au Sénat en nouvelle lecture.**

Force est de constater la rigidité des parlementaires sur les différents articles du texte, la plupart des propositions d'amendements formulées par l'U2P ayant été rejetées qu'il s'agisse de l'obligation du SPI, du FNPCA, de l'EIRL. A cet égard, on regrettera tout particulièrement que les députés aient rejeté l'idée de faire de l'EIRL le statut unique pour tout entrepreneur désireux d'exercer en son nom propre.

Les députés sont restés sur leurs positions également en ce qui concerne le droit de suite des entreprises inscrites au RM, maintenant le seuil à 250 salariés pour les entreprises immatriculées à leur création et relevant de 50 à 100 salariés celui des repreneurs de fonds exploité par une entreprise artisanale.

Les députés ont aussi relevé les seuils à partir duquel une entreprise doit faire certifier ses comptes et ce, dès 2019 (et non pas 2021 comme voté par les sénateurs en première lecture). Au passage, un amendement a été voté qui permet aux commissaires aux comptes de fournir des services autres que la certification des comptes.

L'Assemblée nationale a, par ailleurs, confirmé la régionalisation des Chambres de Métiers et maintenu la suppression de la mutualisation des actions entre CMA et CCI. Cependant, les parlementaires n'ont pas tout à fait renoncé et ont adopté une disposition imposant aux deux établissements d'instaurer une concertation vertueuse en faveur d'actions communes et concrètes dans les territoires.

## → VERS UNE NOUVELLE COORDINATION DES SYSTÈMES EUROPÉENS DE SÉCURITÉ SOCIALE ?

**Le député européen, Guillaume Balas, a présenté son rapport sur la coordination des systèmes de sécurité sociale. C'est lui qui le défendra dans le cadre du trilogue qui est engagé entre les trois instances européennes (Commission, Conseil, Parlement).**

Nous avons beaucoup échangé et travaillé avec M. Balas si bien que son rapport répond en grande partie à nos attentes. En l'occurrence, nous soutenons les propositions de M. Balas visant à faire en sorte que tout travailleur « mobile », et donc les travailleurs détachés, soit affilié à un système de sécurité sociale de l'État membre où il travaille habituellement au moins trois mois avant son détachement. En cas de remplacement de travailleurs détachés effectuant la même tâche au même endroit, la durée cumulée des périodes d'envoi devrait être prise en compte.

Par ailleurs, le député a proposé que l'État membre expéditeur informe l'État membre d'accueil avant le début du détachement afin de pouvoir fournir les informations nécessaires sur l'affiliation à la sécurité nationale et si le pays d'origine ne fournit pas les documents nécessaires au pays d'accueil dans les 20 jours suivant la date de notification du détachement du ou des travailleurs, il serait tenu de verser un acompte équivalant au montant des cotisations sociales qui auraient été dues si le travailleur avait été affilié au système de sécurité sociale du pays d'accueil.

M. Balas propose également que la durée maximale d'envoi des travailleurs détachés dans un autre pays soit fixée à 18 mois, conformément à la directive sur le détachement des travailleurs récemment adoptée.

Enfin, exception à la règle, le député propose que les travailleurs frontaliers puissent choisir entre l'État d'activité et l'État de résidence en ce qui concerne l'affiliation au système de sécurité sociale.

Le sort qui sera réservé à ce rapport par les trois instances européennes reste indéterminé pour le moment, les échanges entre elles n'étant pas encore terminés.

En conclusion, des avancées certes mais la CAPEB déplore vivement que, pour le moment, la délivrance du formulaire A1 ne constitue toujours pas un préalable obligatoire au détachement et qu'il ne soit pas adossé au système de déclaration SIPS.

## COMMUNICATION

### → LA E-BOUTIQUE SE FAIT CONNAÎTRE

**La E-boutique de la CAPEB n'a jamais fait l'objet d'une quelconque promotion depuis qu'elle a été créée.**

C'est pour la faire connaître auprès du plus grand nombre d'entreprises que le Conseil d'administration a validé la mise en œuvre d'un plan de communication comprenant l'insertion d'une publicité dans Batiweb et dans BatiActu ainsi que l'intégration de posts promotionnels sur twitter et facebook.

La E-boutique sera également promue au sein du Bâtiment Artisanal tant dans le journal papier que sur le site compagnon et la lettre hebdomadaire du journal, ainsi que sur le site eco-artisan.net, celui d'IRIS-ST et celui de l'Union des ARFAB.

Enfin, une page a été créée sur ARTUR pour expliquer le fonctionnement de la E-boutique selon ses différents types d'utilisateurs et pour mettre à la disposition du Réseau des outils de communication (bannières, flyers, etc.).

### GOUVERNEMENT

#### → DÉPENDANCE : UNE RÉFORME PROMISE POUR 2019

**Les logements sont loin d'être tous adaptés à la perte d'autonomie de leurs occupants. Les établissements d'accueil sont saturés et manquent de moyens et d'effectifs. Et pourtant, ils n'accueillent que 10 % des plus de 75 ans ! Or, aujourd'hui on compte plus d'un million et demi de personnes dépendantes et ce chiffre devrait croître de près d'un million d'ici une trentaine d'année...** Devant ce constat, et comme tous les Gouvernements précédents, celui d'Edouard Philippe promet une grande réforme de la dépendance. La Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a ainsi lancé des concertations à ce sujet dès la fin de l'année dernière.

Pour mener ces réflexions, dix groupes de travail ont été mis en place. Ils doivent permettre de cerner l'ensemble de la problématique : biens et services à développer, définition du reste à charge pour les familles, nouveaux financements à trouver (30 milliards d'euros seraient nécessaires chaque année), prévention de la perte d'autonomie, développement des métiers concernés, soutien aux aidants, amélioration du cadre de vie des personnes dépendantes, rôle de l'hôpital, et gouvernance du dispositif (création d'un 5<sup>e</sup> risque, et/ou assurance privée obligatoire), etc. Ces groupes devraient rendre leurs propositions incessamment sous peu. A suivre donc.

### COMMUNICATION

#### → OLYMPIADES : EN ROUTE VERS KAZAN

**Après les Finales Nationales Normandie 2018 où les jeunes champions ont su donner le meilleur d'eux-mêmes, montrer leur savoir-faire et leurs compétences dans leur métier.** L'Equipe de France des Métiers 2019 qui ira défendre les couleurs de notre pays à la WorldSkills Competition de Kazan du 22 au 27 août prochain a été dévoilée. 41 jeunes ont été sélectionnés pour participer à cette grande compétition internationale. 12 métiers du bâtiment seront représentés à cette occasion : le carrelage, la charpente, la construction béton armé, l'ébénisterie, l'installation électrique, la maçonnerie, la menuiserie, la métallerie, la peinture et décoration, la plâtrerie et les constructions sèches, la plomberie et le chauffage et enfin la taille de pierre. On notera que 6 d'entre eux sont issus des Pays-de-la-Loire qui s'affiche donc comme la région la plus dynamique dans cette compétition !



(Suite de la p. 1)

Avec ses conclusions, la Cour vient ainsi apporter de l'eau au moulin du Ministre de l'Action et des Comptes publics qui voudrait bien faire un grand ménage dans les niches fiscales, considérant qu'elles profitent très majoritairement aux plus riches. Il prend ainsi l'exemple du dispositif Malraux dont 70 % des bénéficiaires font partie des 10 % les plus riches. Mais cet exemple,

certes exact, ne permet pas de généraliser ! Le rapporteur général du budget est plus modéré et souligne que des secteurs économiques entiers ont basé leur avenir sur certaines aides fiscales comme le CITE... Heureusement, pour l'instant du moins, le Chef de l'Etat s'est dit défavorable à la suppression de ces aides fiscales. A suivre donc !

### COMMUNICATION

Le Président a échangé mardi avec le Président de Babel, agence de communication qui vient d'acquiescer Anatome, l'agence avec laquelle la CAPEB a mis au point sa campagne de communication. Babel est ainsi devenue leader en communication publique et d'intérêt général. On notera que Laurent Habib est également Président de l'association qui réunit l'ensemble des agences de communication et membre du comité exécutif du MEDEF.

### CNAGS

Le Président Liébus ainsi que les membres du conseil d'administration confédéral ont accueilli l'ensemble des présidents et secrétaires généraux des CAPEB départementales et régionales à l'Espace Van Gogh à Paris pour une réunion entièrement dédiée à la préparation de l'assemblée générale de Nice. Le Grand débat national et les dossiers d'actualité ont évidemment également été abordés à cette occasion.



### SÉNAT

Le Président Liébus participait à la rencontre entre l'U2P et le Président du Sénat ce jeudi 28 mars. L'objectif était de présenter à Gérard Larcher les propositions de l'U2P issues du grand débat des entreprises de proximité.

### RÉSEAU

Cette semaine, le Président confédéral a accueilli le nouveau Président de la CAPEB Ariège, Vincent Perez, accompagné de son Secrétaire général, Pascal Charieras. Ils ont ainsi pu échanger avec Patrick Liébus, le Secrétaire général de la Confédération et les directeurs de pôle présents et (re)découvrir le fonctionnement de la Confédération.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La réunion préparatoire à l'assemblée générale devait réunir ce vendredi l'ensemble des élus qui auront à intervenir en tribune à Nice. Présidents et assesseurs désignés par le Conseil d'administration de février ont ainsi pu préparer la conduite des travaux du mardi 9 et mercredi 10 avril prochains.